

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS – ONEBLADE TROPHY

### Article 1 - Organisation et durée

1.1. La société WEBEDIA, SA à conseil d'administration au capital de 572 355€, dont le siège social se situe au 2 Paul Vaillant Couturier – 92300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de de Nanterre sous le n°501 106 520 (ci-après « l'Organisateur »), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé **Jeu Concours OneBlade Trophy** (ci-après le « Jeu ») du 22 mai 2017 (à 00h00) au 23 juin 2017 inclus (à 23h59) (ci-après la « Période du Jeu »).

1.2. Le démarrage du Jeu est annoncé par l'Organisateur via ses réseaux sociaux et sites Internet. Le Jeu et ses modalités sont accessibles sur Internet *via* l'adresse URL suivante :

[philips-oneblade-trophy.jeuxvideo.com](http://philips-oneblade-trophy.jeuxvideo.com)

[philips-oneblade-trophy.millenium.org](http://philips-oneblade-trophy.millenium.org)

1.3. La participation au Jeu implique l'inscription du participant en fin de jeu, pour ce faire, le participant doit fournir les informations suivantes :

- Prénom/Pseudo\*
- E-mail\*
- Date de naissance\*
- Niveau sur FIFA\*
- Choisir le style de barbe\*
- Acceptation du règlement\*

Les champs ci-dessus obligatoires.

### Article 2 - Participation

2.1. Le Jeu est ouvert aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des partenaires de l'Organisateur, des personnels de l'Organisateur et des membres de leurs familles (ci-après le « Participant » ou les « Participants »).

2.2. La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

2.3. La participation au Jeu se fait exclusivement sur Internet *via* les pages du Site réservées au Jeu, à l'exclusion de tout autre moyen de participation.

2.4. Le Participant devra avoir pris connaissance du règlement et coché la case « j'ai lu et j'accepte le règlement ».

2.5. Le Participant peut participer plusieurs fois au jeu.

### Article 3 - Configuration requise

La participation au Jeu requiert un ordinateur disposant d'un logiciel de navigation Internet récent et à jour et d'une connexion Internet.

### Article 4 - Fonctionnement du casting

L'utilisateur remplit les champs obligatoires du formulaire afin d'envoyer sa demande de participation. L'Organisateur procède alors à la sélection des personnes lors d'échanges par mail afin de préciser leur profil. Les sélectionnés seront annoncés le 23 juin 2017.

Quatre utilisateurs sélectionnés seront alors invités à l'ESWC Summer les 1 & 2 juillet à Bordeaux afin de participer au tournoi OneBlade Trophy. Ils rencontreront sur place les 4 autres candidats sélectionnés, lors de quarts de finale sur le stand Philips OneBlade ainsi que sur la scène de l'ESWC Summer.

## **Article 5 – Dotations**

### **5.1. Détails des dotations**

- Pour les 4 Participants sélectionnés sur l'espace internet dédié Philips OneBlade Trophy :

L'Organisateur réservera et prendra en charge pour chaque Participant leur déplacement pour leur permettre d'assister au ESWC Summer (soit les billets de train aller-retour à hauteur de 150€ TTC), et le cas échéant leurs frais d'hébergement pour 1 nuit à hauteur de 150 € TTC par nuit.

- Lors de l'ESWC Summer, ils participeront à un tournoi :

1er lot : cashprize 1 500€, 1 Philips OneBlade d'une valeur de 29,99€ TTC, 1 console d'une valeur de 265€ TTC + 1 jeu FIFA d'une valeur de 65€ TTC

2ème lot : 500€ de cashprize, 1 Philips OneBlade d'une valeur de 29,99€ TTC, 1 console d'une valeur de 265€ TTC + 1 jeu FIFA d'une valeur de 65€ TTC

3ème lot : 1 Philips OneBlade d'une valeur de 29,99€ TTC, 1 console d'une valeur de 265€ TTC + 1 jeu FIFA d'une valeur de 65€ TTC

4ème lot : 1 Philips OneBlade d'une valeur de 29,99€ TTC, 1 console d'une valeur de 265€ TTC

Pour les 4 premiers Gagnants, un moment privilégié avec Bruce, Brak et un barbier bénéficiant de l'expertise Philips sera organisé lors de l'ESWC Summer.

5ème lot : un bon de réduction de 30% à valoir auprès de la boutique en ligne Philips, 1 jeu FIFA d'une valeur de 65€ TTC

6ème lot : un bon de réduction de 30% à valoir auprès de la boutique en ligne Philips, 1 jeu FIFA d'une valeur de 65€ TTC

7ème lot : un bon de réduction de 30% à valoir auprès de la boutique en ligne Philips, 1 jeu FIFA d'une valeur de 65€ TTC

8ème lot : un bon de réduction de 30% à valoir auprès de la boutique en ligne Philips, 1 jeu FIFA d'une valeur de 65€ TTC

### **5.2. Fonctionnement**

L'Organisateur enverra un mail aux 4 Participants sélectionnés sur l'espace internet dédié Philips OneBlade Trophy le lundi 19 juin 2017 afin de vérifier les informations fournies par eux.

Les gagnants auront 24h, à la date d'envoi du mail, pour confirmer ou modifier les informations fournies dans le formulaire d'inscription.

Sans retour des gagnants au-delà de 48h, l'Organisateur remettra les lots en jeu.

5.3. La dotation ne fera l'objet d'aucun échange ni d'aucune conversion. Le gagnant déclare disposer de la pleine et entière capacité de recevoir le lot. Aucune dotation équivalente ou alternative ne pourra être adressée au gagnant.

5.4. La dotation ne peut être attribuée ou cédée à un tiers.

5.5. La dotation est susceptible d'être renouvelée ou modifiée par l'Organisateur sans préavis.

5.6. Dans l'hypothèse où un gagnant ne souhaiterait pas ou ne pourrait pas, pour quelque motif que ce soit, bénéficier de tout ou partie de son gain, dans les conditions décrites au présent Règlement, celui-ci perdra le bénéfice complet dudit gain et ne pourra demander de contrepartie.

5.7. Les dotations seront adressées aux gagnants par l'Organisateur sous un délai de 8 semaines à compter du résultat du tournoi. Ce délai est purement indicatif. L'Organisateur prendra à sa charge les frais d'envoi des dotations aux gagnants. Toutefois, l'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perte ou détérioration des lots par les services d'acheminement.

## **Article 6 - Autorisation**

Les Participants autorisent l'Organisateur à procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des Participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'annulation de la participation.

## **Article 7 - Modification du Règlement**

L'Organisateur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, d'annuler, de reporter, de suspendre, de proroger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le Jeu sans préavis si les circonstances l'y obligent, sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière.

## **Article 8 – Fraudes**

L'Organisateur se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout Participant qui n'aurait pas respecté le Règlement. A cet égard, il est précisé :

- La fourniture d'une ou plusieurs informations, de quelque nature que ce soit, incomplètes, erronées ou contrevenant au présent Règlement, entraînera la nullité de la participation et, par suite, le Participant concerné ne pourra en aucun cas revendiquer un gain du présent Jeu.
- Tout Participant qui ne répondrait pas favorablement à une demande de justification de son adresse électronique verra automatiquement sa participation au Jeu annulée et ne pourra prétendre à aucune dotation, sans préjudice des dommages et intérêts susceptibles d'être réclamés par l'Organisateur à son encontre.
- Toute participation doit être loyale ; il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

L'Organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations à toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu et/ou de poursuivre ceux-ci en justice.

Un gagnant qui aurait triché serait de plein droit déchu de sa dotation.

## **Article 9 - Remboursement des frais de participation au Jeu**

En l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au site et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

En cas de connexion payante facturée au prorata de la durée de communication, les frais de connexion Internet pour la participation au présent Jeu sera remboursée sur simple demande écrite à l'adresse indiquée à l'article 1 sur la base de 5 (cinq) minutes à 0,021 € TTC la minute, soit 0,194 € TTC par Participant.

Toute demande de remboursement devra préciser la date, l'heure et comporter les justificatifs de participation effective au Jeu. Les demandes de remboursement devront en outre comporter l'indication des coordonnées bancaires du compte à créditer (ex : RIB, RIP), ainsi que l'indication des coordonnées postales complètes.

Les Participants adresseront leurs demandes de remboursement à l'Organisateur dans un délai maximum de 2 mois après la clôture du Jeu. Les demandes de remboursement incomplètes ne seront pas prises en compte.

## **Article 10 - Responsabilité**

10.1. Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'Organisateur ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu.

Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

10.2. L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter à l'application ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau, la défaillance d'un opérateur, une erreur humaine ou d'origine électrique, une intervention malveillante, un cas de force majeure.

10.3. En outre, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

10.4. L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable du retard, de la perte ou d'avaries résultant des services postaux et de gestion.

## **Article 11 - Loi applicable et juridiction**

11.1. Le présent Règlement est soumis à la loi française. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux concours.

11.2. En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque motif que ce soit, les demandes devront être transmises à l'Organisateur dans un délai de 3 (trois) mois après le tournoi (cachet de la poste faisant foi).

11.3. Tout litige survenant à l'occasion du présent Jeu et/ou de l'interprétation ou l'exécution du présent Règlement, sera soumis aux juridictions compétentes de Paris, nonobstant la pluralité de défendeurs ou tout appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

11.4. Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou orale concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement.

## **Article 12 - Données personnelles**

Les Participants acceptent que soient collectés et conservés ses noms, prénom et email.

L'Organisateur déclare avoir soumis ces traitements à déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Les utilisateurs disposent d'un droit d'accès à leurs données personnelles en écrivant à l'Organisateur, en précisant le jeu concours concerné par la demande.

Si vous avez consenti à recevoir des informations et offres de la part de PHILIPS, vos données seront conservées en dehors de l'Union Européenne et utilisées par les services Marketing PHILIPS pour une durée de 24 mois à compter de leur collecte ou du dernier contact de votre part. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes aux données personnelles qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : [privacy@philips.com](mailto:privacy@philips.com)"

## **Article 13 – Stipulations diverses**

13.1. Si une ou plusieurs stipulations du présent Règlement sont tenues pour non valides ou déclarées nulles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

13.2. Il est entendu que toute tolérance ou renonciation dans l'application de tout ou partie du présent Règlement, ne saurait valoir modification du présent Règlement, ni générer un droit quelconque.

13.3. En cas de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'Organisateur, dans un délai de 3 (trois) mois à compter de la date de clôture du Jeu à l'adresse du Jeu. Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement à l'adresse ci-dessous et comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur, la date et l'heure de participation au Jeu ainsi que le résultat obtenu au Jeu. Les contestations et réclamations écrites et relatives au Jeu ne seront plus prises en compte passé ce délai.

13.4. Le simple fait de participer au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent Règlement et de l'arbitrage de l'Organisateur pour les cas prévus et non prévus.

13.5. S'ils le souhaitent, les Participants peuvent obtenir des compléments d'information en écrivant à l'adresse du Jeu : [jeu-concours-webedia@webedia-group.com](mailto:jeu-concours-webedia@webedia-group.com).